

# DEMANDE D'INSCRIPTION – HABITANTS de CANGEY BROCANTE DU 1<sup>er</sup> MAI

(à retourner impérativement avant le 15 avril 2023)

\*\*\*\*\*

Manifestation du : **1<sup>er</sup> Mai 2023** à **CANGEY** (Indre-et-Loire)

Je soussigné (e) : NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

Téléphone : /\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/

Adresse Mail : \_\_\_\_\_

Je certifie être ( ) particulier ( ) Professionnel : N° D'immatriculation au RC : .....  
\* ( si Professionnel, ne pas remplir l'**attestation sur l'honneur** ci-dessous)

PIECE D'IDENTITE

N° de la Carte Nationale d'Identité : \_\_\_\_\_

Délivrée le : \_\_\_\_\_ Par : \_\_\_\_\_

Type de véhicule :  voiture  camion  remorque  camping-car

Emplacement demandé : Nombre de mètres linéaires : ..... Montant payé : .....

TARIF : gratuit jusqu'à 5 ml , puis 2,50 € le ml supplémentaire – **Maxi 20 ml.**

**Règlement joint à l'ordre du SGC DE LOCHES.**

**Demande** à M. le Maire de la Commune de **CANGEY** - 37530, l'autorisation de se livrer à l'activité de revendeur d'objets personnels, et ce, à l'occasion de la manifestation du **1<sup>er</sup> mai 2023** et :

**- atteste sur l'honneur, ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile ;**

- **atteste** que les objets proposés n'ont pas été acquis pour la revente et en certifie la provenance ;

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

SIGNATURE

***N.B.** : Afin de respecter la législation en vigueur en matière de marchés à la brocante, soumis à autorisation municipale, les renseignements fournis par les exposants seront consignés sur un cahier paraphé qui sera remis à la Préfecture d'Indre-et-Loire pour être contrôlé.*

✂-----

## AVERTISSEMENT

Vous avez obtenu l'autorisation de participer à un bric à brac / vide grenier. Vous n'êtes ni inscrit au Registre du Commerce, ni sur le registre de revendeurs d'objets mobiliers. Dans ces conditions, l'autorisation qui vous a été accordée ne vous permet que de vendre des objets usagers que vous n'avez pas acquis pour la revente.

**ATTENTION !!!!!!!** Si vous avez acheté des objets pour les revendre et si vous participez fréquemment à des manifestations de ce type, vous vous livrez clandestinement à l'activité de brocanteur ou antiquaire. Des contrôles par les autorités habilitées sont régulièrement effectués. En cas de fausse déclaration, vous vous exposez à des poursuites (amende et peine de prison).

Si les objets mis en vente se révèlent volés, vous encourez une peine d'emprisonnement allant de 5 à 10 ans et une amende de 375 000 €, ou l'une de ces peines seulement. L'amende pourra être élevée au-delà de 375 000 € jusqu'à la moitié de la valeur des objets recelés. (article 321-3 du Code pénal).

→ TOURNEZ SVP

## BULLETIN D'INSCRIPTION

**A RETOURNER AVANT LE 15 avril 2023**

### ACCOMPAGNE DES PIECES CI-DESSOUS :

- photocopie (recto-verso) de la carte d'identité ou du passeport
- demande d'inscription au recto.
- photocopie de la carte d'inscription au registre du commerce pour les professionnels.
- chèque de règlement à l'ordre du SGC DE LOCHES.

**BON DE RESERVATION A RETOURNER IMPERATIVEMENT AVANT  
LE 15 AVRIL 2023**

**\*\*\*\*Aucune inscription ne sera prise après cette date \*\*\*\***

.....

**INSCRIPTION A LA BROCANTE du 1<sup>er</sup> mai 2023  
Commune de CANGEY**

NOM :

Nombre de mètres :



**RAPPEL : Les Habitants de CANGEY doivent impérativement demander leur numéro d'emplacement avant de se placer.**

**\*Installation entre 6h30 et 8h\***